

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 02 ET 3 OCTOBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ASSESTU DI A TRAVERSA DI SANTA LUCIA DI TALLÀ -
ANZIANA RD 268 È ANZIANA RD 20

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE SANTA LUCIA DI
TALLÀ - EX-RD 268 ET EX-RD 20

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

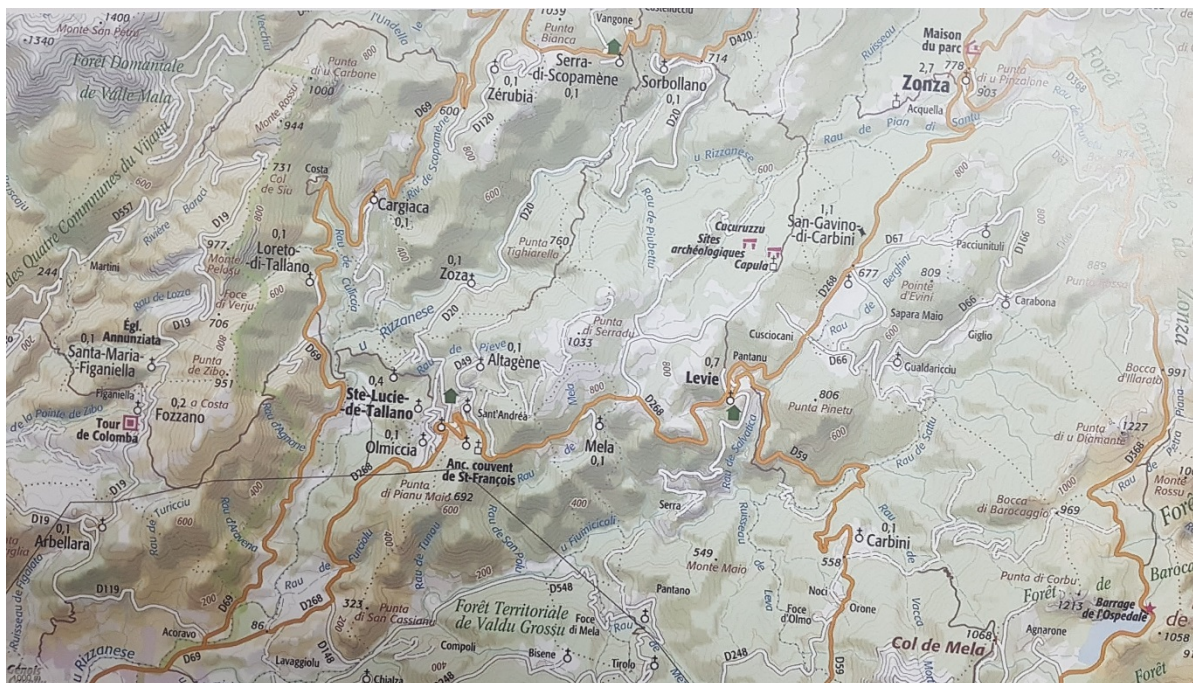
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet d'aménagement de la traverse de Santa Lucia di Tallà sur les ex-RD268 et ex-RD20, ainsi que la convention de financement à conclure avec la commune de Santa Lucia di Tallà.

I - OBJET DE L'OPERATION

L'ex-RD 268 assure la desserte de l'Alta Rocca. Elle représente un axe structurant du réseau routier du Pumontu et possède un rôle économique de grande importance notamment pour son rôle de désenclavement.

La section étudiée correspond à l'ex-RD 268 et à l'ex-RD20 dans la traversée de l'agglomération de Santa Lucia di Tallà.



II - SITUATION ACTUELLE

Actuellement, la traverse de Santa Lucia di Tallà est en mauvais état avec une chaussée dégradée et des trottoirs de dimension variable souvent revêtus en pierre mais difficilement praticable à cause de nombreuses irrégularités.

La zone d'étude, comprend l'ensemble de la traversée non seulement l'ex-RD 268 mais également l'ex-RD20 jusqu'à l'école. D'une longueur d'environ 1400 m, cette zone constitue la traversée du village. La perception de l'agglomération est bonne avec un habitat de type ancien de part et d'autre de la route.

Ex-RD268 séquence sud



Ex-RD268 Approche sud village



Ex-RD268 HYPERCENTRE



Ex-RD268 SECTEUR NORD VERS LIVIA



EX-RD20 SECTEUR NORD



PONT EX-RD 20



III – OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Diminuer la vitesse dans la traverse,
- Créer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de la traverse,
- Aménager le stationnement,
- Rehausser pour les murets pour une mise en sécurité
- Remettre en état la chaussée,
- Réaliser l'assainissement pluvial de la traverse par la pose de caniveaux.
- Aménager l'hypercentre
- Supprimer le stationnement dans l'hypercentre par la création d'une zone de rencontre

IV - AMENAGEMENT PROJETE

L'aménagement de cette traverse consiste à réaménager les trottoirs en leur donnant une largeur satisfaisante, à reprendre la structure de chaussée et à reprendre l'aménagement pluvial.

L'aménagement est le suivant :

Géométrie :

- Espace voirie : deux voies de 3 m de large ;
- Espace piéton : revêtement en béton désactivé avec calepinage pierre et bordure en pierres T2, revêtement en pierre, en tuff stabilisé tenant compte des volontés de la mairie et des préconisations de l'ABF.

Structure de chaussée

La structure de chaussée est la suivante

- 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement ;
- 8 cm de grave bitume (GB2) en couche de base ;
- 20 cm de grave non traitée GNT 0/20 en couche de réglage.

Assainissement pluvial

Dans l'hypercentre :

Création d'un caniveau CC2 et avaloirs de part et d'autre afin de se raccorder au réseau existant déjà posé.

Dans la traversée hors hypercentre :

Reprise de l'assainissement pluvial avec mise en œuvre d'une canalisation longitudinale de diam 400 ou 600 avec antenne pour connexion sur avaloirs.

Dispositifs de retenue

Les murets existants sont réhaussés soit par la pose de pierre de granit soit par la pose de lice afin d'assurer une hauteur réglementaire.

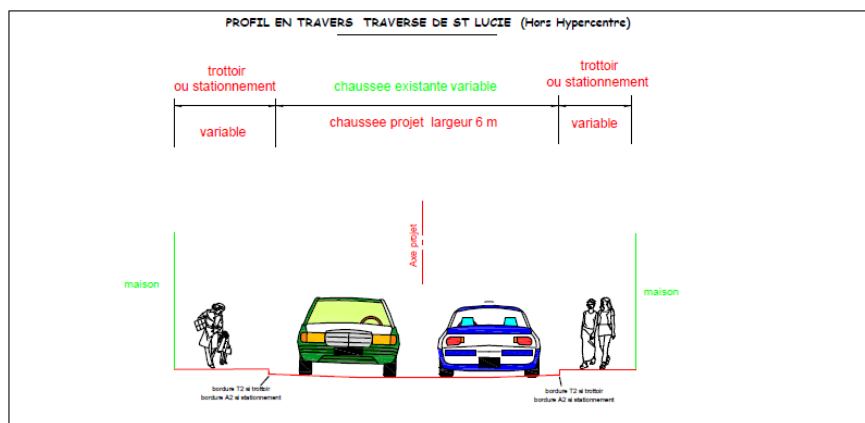
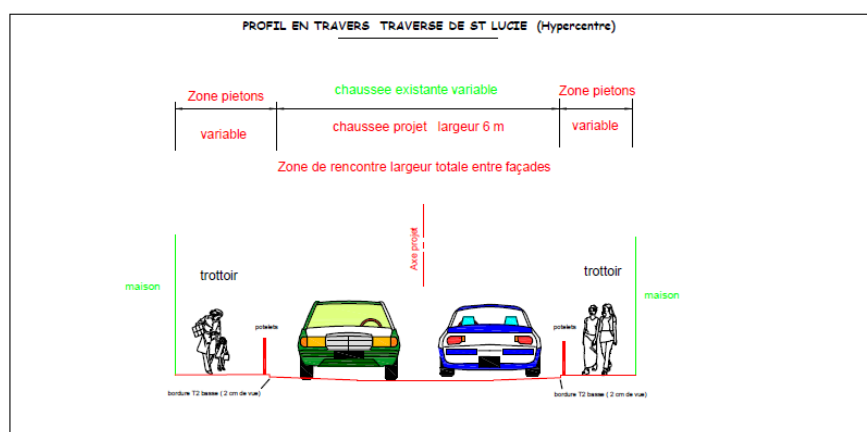
Dispositifs anti-stationnement

Pose de potelets fixes et amovibles disposés en fonction des besoins délimitant l'espace piétons de l'espace véhicules.

Mobilier urbain

Remplacement du mobilier urbain : bancs, jardinières et corbeilles ;

Profil en travers



Il est joint en annexe au présent rapport le dossier plan de l'aménagement.
Les photomontages ci-dessous reflètent l'aménagement projeté :

Ex-RD 268



Dans cette section le trottoir sera revêtu en béton désactivé sauf au droit de section déjà traitée en pierre. Le stationnement entre platane sera traité en tuff stabilisé afin de conserver un aspect rural et non imperméabilisé en entrée de village. Le pied des platanes sera végétalisé. La chaussée sera en enrobé noir délimitée par des bordures en pierre.

Ex-RD 268 EN APPROCHE CŒUR VILLAGE



Dans cette section et dans la mesure où l'on approche de l'hypercentre les trottoirs seront revêtus de pierre, souvent délimités par des bornes en granit afin d'éviter le stationnement côté gauche en approche (présence de caves sous trottoirs). Cet aménagement privilégie l'ambiance d'un village patrimonial.

La chaussée est en enrobé noir, entrecoupée d'enrobé grenailé afin de signaler les accès au vieux village.

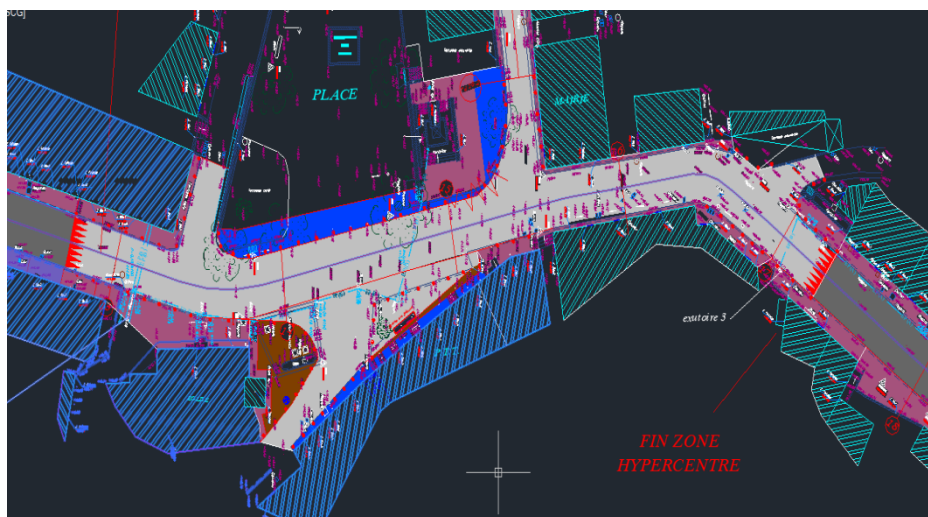
HYPERCENTRE



Le cœur du village est réaménagé avec une chaussée en enrobé grenailé bordée de part et d'autres par caniveau CC 2 pour récupérer les eaux pluviales.

Les trottoirs sont au niveau de la chaussée (zone de partage) en partie en béton désactivé (au droit de la station-service) et bordés en façade par des pierres de granit gris.

Des bornes anti-stationnement sont posées, une partie fixe, une partie amovible (accès église).



Ex-RD268 SECTEUR NORD VERS LIVIA



Aménagement de trottoir en pierre, sur lit de sable pouvant s'enherber, sauf au droit des garages où du béton désactivé est plus adapté aux usages contemporains. Sécurisation des limites de propriétés en contrebas de la route par rehausse de muret en pierre surmonté de garde-corps en ferronnerie.

La chaussée est en enrobé noir. Aux abords de la fontaine, en fond de perspective sur

cette photo, de l'enrobé gris délimité par une ligne de pierre marque l'entrée dans le cœur du village. Les réseaux sont enfouis et les mats d'éclairage maintenus.

Ex-RD20 SECTEUR NORD



La perspective sur le village est conservée et un muret en pierre est réaménagé pour sécuriser cette entrée. La chaussée est reprise en enrobé noir. Le trottoir est traité en béton désactivé du fait de l'habitat contemporain limitrophe et de l'éloignement du cœur du village.

PONT Ex-RD 20

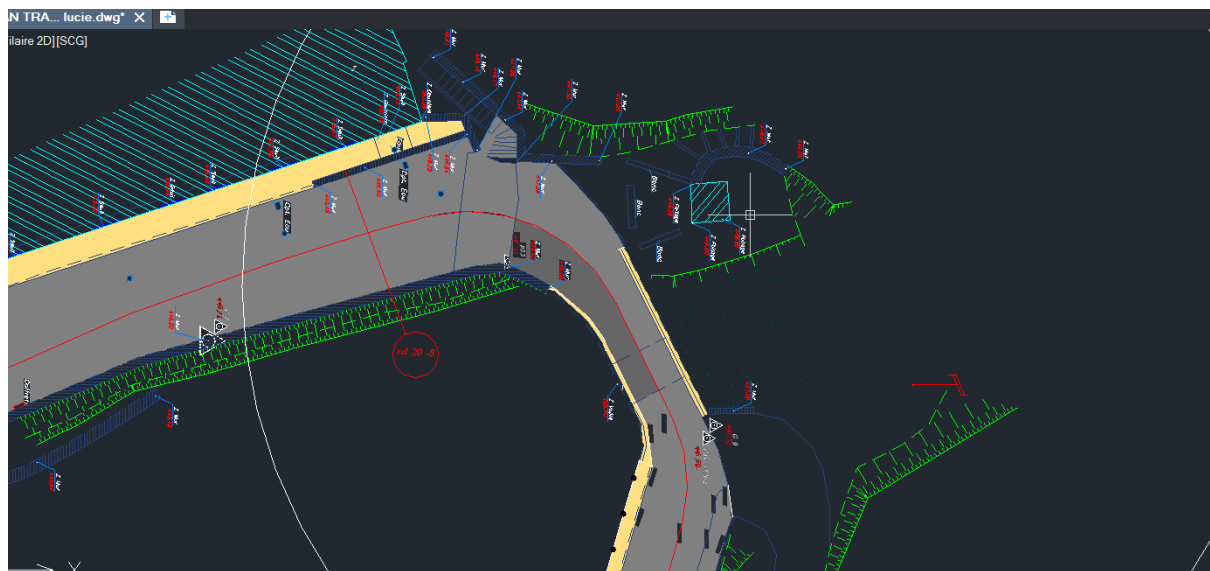


Le doublement de l'emprise du pont est réalisé pour sécuriser le trafic véhicules et piétons. Le garde-corps actuel est déposé et remis en place sur le nouvel ouvrage. Le trottoir mono latéral est en béton désactivé. Un parement en pierre est prévu autour de la tête de buse amont de l'ouvrage.

Le petit ruisseau sera recalibré en amont avec des enrochements, surmontés de

murets pierre : rive droite au droit de la placette du four à pain et rive gauche près du stationnement riverain. Un muret pierre est également prévu pour dégager un passage piéton près d'un accès riverain.

Le four à pain communal et l'arbre sculpté ne sont pas touchés par le projet et desservis par un trottoir pierre.



V. COÛT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

TRAVAUX	MONTANT HT
Travaux préparatoires	101 900 €
Terrassement	5 000 €
Assainissement eaux pluviales	633 150 €
Murets et garde-corps	32 500 €
Voirie trottoirs	1 003 660 €
Signalisation	20 000 €
<i>TOTAL HT</i>	1 796 210 €
<i>TOTAL TTC</i>	1 975 831 €

Cette opération est inscrite au Plan Pluriannuel des Investissements 2026-2030.

VI - FINANCEMENT

Il est proposé la participation communale pour les prestations suivantes en application de la délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la

Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

- Les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100% par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.
- L'assainissement pluvial est cofinancé par la Collectivité de Corse.
- Les travaux de trottoirs sont cofinancés par la commune.
- Les travaux type mobilier, gardes corps, parapet sont cofinancés par la commune.

La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe du rapport.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

D'APPROUVER le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex-Route Départementale 268 et de l'ex-Route Départementale 20 dans la traversée de Santa Lucia di Tallà pour un montant total de **1 796 210 €HT, soit 1 975 831 €TTC**.

D'APPROUVER la répartition financière suivante en application de la délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

Collectivité de Corse : **1 487 952,50 € HT**

Commune de Santa Lucia di Tallà : **308 257,50 € HT**

D'AFFECTER les crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement, sur une opération nouvelle n°1121-333.

D'APPROUVER la convention d'entretien et de financement avec la commune de Santa Lucia di Tallà.

D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention, telle que jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.